



Conseil du Trésor du Canada, Secrétariat

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-2/1998-III-70
ISBN 0-660-60113-3



Conseil du Trésor du Canada, Secrétariat

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Accordé

Le Président du Conseil du Trésor

Avant-propos

Le Projet d'amélioration des rapports au Parlement (PARP) a été établi au Secrétariat du Conseil du Trésor pour améliorer la qualité des informations sur la gestion des dépenses transmises au Parlement et pour en moderniser le processus de préparation. Ce projet s'inscrit dans l'initiative de plus grande envergure, «Repenser le rôle de l'État», qui vise à axer sur les résultats l'information fournie au Parlement et à la rendre plus transparente.

Durant la période d'août 1995 à décembre 1996, des consultations poussées ont été menées auprès des parlementaires et des principaux intervenants dans ce dossier, pour examiner les moyens d'améliorer l'information présentée au Parlement. Il est clairement ressorti de ces consultations qu'il fallait améliorer la qualité de l'information sur la performance et que l'information sur la planification devait être axée sur les résultats, plus stratégique, communiquée clairement et orientée sur le long terme.

Le PARP comporte trois phases. En mars 1996, six ministères ont présenté une version révisée de la Partie III du Budget des dépenses principal. Ces documents répondaient aux nouvelles exigences relatives visant à axer davantage l'information sur la planification et la performance.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé l'expansion du projet pilote et la présentation, à titre expérimental, de documents distincts sur la planification et la performance. En octobre 1996, pour la deuxième phase du PARP, seize ministères ont présenté des rapports de performance. Ces rapport ont été évalués et on a conclu que les informations qu'ils contenaient étaient pertinentes et opportunes. On a constaté également que la présentation continue de rapports sur la performance faisait l'objet d'un large consensus.

La présentation de Rapports sur les plans et priorités, par les seize ministères susmentionnés, constitue la troisième phase du PARP. Ces rapports, ainsi que la séparation de l'information sur la planification et la performance, seront évalués, et, si le Parlement en convient, tous les ministères et organismes présenteront au printemps un rapport sur leurs plans et priorités et, à l'automne, un rapport de performance, ce qui permettra de présenter le premier ensemble complet de rapports de performance distincts au début de l'automne de 1997.

Vous pouvez consulter les documents susmentionnés dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/key.html>

Veillez communiquer tout commentaire ou toute question sur cette note, ou sur le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, par le biais du site Internet du SCT, ou à l'adresse suivante :

Secteur de la gestion des dépenses
Secrétariat du Conseil du Trésor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-2612

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT.....	iii
PLANS ET PRIORITÉS.....	1
Contexte	1
Sommaire des plans et des priorités stratégiques	2
Plans de ressources	5
Secteur d'activité 1 – Planification des ressources et gestion des dépenses.....	6
1.1 Affectation des ressources selon les priorités du gouvernement	7
1.2 Compréhension approfondie des priorités, des pressions et des questions ministérielles et interministérielles (analyse des programmes et prestation de conseils)	8
1.3 Planification renforcée des activités.....	9
1.4 Documentation améliorée de la gestion des dépenses à l'intention du Parlement	10
1.5 Élimination des obstacles au fonctionnement efficace de l'État	11
1.6 Mise en œuvre des décisions résultant de l'Examen des programmes	12
1.7 Communication efficace des priorités du gouvernement aux ministères et aux organismes.....	12
Secteur d'activité 2 – Gestion des ressources humaines.....	14
2.1 Mise en œuvre des besoins de gestion des ressources humaines qui appuient l'Examen des programmes et la diversification des modes de prestation des services (DMPS)	15
2.2 Gestion simplifiée et modernisée de la gestion des ressources humaines	16
2.3 Instauration d'un climat propice à de saines relations de travail.....	17
2.4 Prestation de conseils, d'orientations stratégiques et de mécanismes aux ministères pour leur permettre de gérer les ressources humaines de façon efficace et efficiente.....	17
2.5 Renouvellement et rajeunissement de la haute direction de la fonction publique.....	17
2.6 Fonction publique représentative	18
2.7 Exécution du Programme des langues officielles	19
Secteur d'activité 3 – Fonction de contrôleur	21
3.1 Établissement d'un régime de responsabilisation et de rapports sur le rendement axé sur les résultats	22
3.2 Exécution des examens ministériels appuyant efficacement les initiatives d'amélioration du gouvernement	22

3.3 Utilisation plus judicieuse de l'information financière	23
3.4 Intégration des concepts des services de qualité aux activités ministérielles	24
3.5 Accroissement de l'efficacité de la prestation des services par l'amélioration des politiques et des mécanismes	25
Secteur d'activité 4 – Gestion de l'information et technologies de l'information	27
4.1 Orientation stratégique dans le domaine de la GI/TI	27
4.2 Adoption d'une démarche fédérale en matière d'investissement dans les TI	28
4.3 Facilitation des initiatives de renouveau fondées sur l'information	29
4.4 Proposition de solutions face aux problèmes relatifs à la GI/TI.....	30
4.5 Établissement de partenariats avec des ministères fédéraux et le secteur privé pour la mise en œuvre de meilleures façons d'offrir des services de GI/TI au sein du gouvernement	30
4.6 Prestation de renseignements sur les ressources humaines à l'échelle fédérale aux secteurs stratégiques du SCT et à d'autres organismes centraux	31
Secteur d'activité 5 – Travaux d'infrastructure Canada	33
5.1 Amélioration de l'infrastructure du Canada et création d'emplois	34
ANNEXE 1 – STRUCTURE DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA.....	35
ANNEXE 2 – ÉVENTUALITÉS DU GOUVERNEMENT ET PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE.....	41
Éventualités du gouvernement	41
Programmes financés par l'administration centrale	43
ANNEXE 3 – PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AUX RÉGIMES D'ASSURANCE.....	44
ANNEXE 4 – RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUPPLÉMENTAIRES.....	47
ANNEXE 5 – LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES.....	50

* Le présent document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante: <http://www.tbs-sct.gc.ca>

Message du Président

Le gouvernement du Canada a entrepris il y a trois ans la plus grande transformation jamais vue de l'État et des services qu'il rend aux contribuables. L'initiative de Repenser le rôle de l'État a eu des effets sur nos budgets, l'emploi dans la fonction publique, les programmes dispensés et leur livraison. Ultimement, ces décisions ont aidé le ministre des finances à réduire le déficit de plus de la moitié en très peu de temps. Mais notre initiative ne s'arrête pas là. Le Secrétariat du Conseil du Trésor prend à nouveau aujourd'hui les devants et innove en présentant pour la première fois Le rapport sur la Planification et les Priorités 1997-98 — 1999-2000, à titre de projet pilote, en remplacement de la traditionnelle Partie III des prévisions budgétaires.

Ce rapport se veut un juste équilibre entre l'information que nous sommes tenus de déposer au Parlement et la nouvelle philosophie de gestion des dépenses publiques, en tenant compte du changement dans les responsabilités des gouvernements dans une société en constante évolution.

Le présent rapport reflète aussi les leçons que nous avons tirées de la présentation améliorée des rapports pilotes sur le rendement que j'ai déposé au Parlement l'année dernière. Il constitue le fruit nouveau d'un long processus, d'une nouvelle vision et d'une nouvelle image. Il reflète la modernisation de notre système de gestion financière, une plus grande qualité de l'information présentée au Parlement et aux contribuables, et la diversification des nouveaux modes de prestation des services gouvernementaux.

Tout cela affecte aussi les activités du Secrétariat du Conseil du Trésor. Dans l'avenir, le Secrétariat jouera de plus en plus un rôle de facilitateur et de chef de file dans la poursuite et la réalisation des priorités du gouvernement.

Dans le cadre de mes responsabilités ministérielles, ma contribution personnelle au changement consistera à m'assurer de la réalisation des politiques, des programmes et des priorités du Secrétariat du Conseil du Trésor d'ici l'an 2000 dans le respect des valeurs fondamentales de la Fonction publique, que l'on fasse référence au bilinguisme, à l'équité en matière d'emploi et à la saine gestions des fonds publics.

Que l'on parle de négociation collective, de la réforme des pensions, de l'impact du changement sur les ressources humaines et la livraison des programmes, j'affirme que mon implication sera constante et attentive dans notre nouvelle approche de l'administration publique.

Je vous souhaite une bonne lecture et j'accueillerai avec plaisir toute critique permettant d'améliorer davantage ce rapport important pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Le Président du Conseil du Trésor,

Marcel Massé

Courrier électronique : marcelm@tbs-sct.gc.ca.

Plans et priorités

Le Conseil du Trésor est un comité du Conseil privé de la Reine pour le Canada. Il se compose du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et de quatre autres ministres nommés par le gouverneur en conseil.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor («SCT» ou «Secrétariat») est le pendant administratif du Conseil du Trésor. Il est dirigé par un secrétaire et contrôleur général qui relève du président du Conseil du Trésor (annexe 1).

Le Secrétariat a pour mandat à la fois d'appuyer le Conseil du Trésor dans son rôle de comité de ministres et de s'acquitter des responsabilités que la loi confère à un organisme central du gouvernement. Il remplit cette tâche par la mise sur pied de programmes lui permettant d'assumer les responsabilités du Conseil du Trésor imposées par la loi. Ces responsabilités découlent des vastes pouvoirs attribués en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques et de sept autres lois : la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur les langues officielles, la Loi sur l'équité en matière d'emploi, la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur les immeubles fédéraux et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

Le Secrétariat est responsable de trois programmes distincts : le programme d'administration centrale de la fonction publique, dont traite la principale partie du présent document; les éventualités du gouvernement et les programmes financés par l'administration centrale (annexe 2); et le programme des contributions de l'employeur aux régimes d'assurance (annexe 3).

Contexte

Nous évoluons vers un milieu en vertu duquel les ministères sont responsables au premier chef de la gestion de la fonction publique, où le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) mettra l'accent sur la facilitation plutôt que sur les contrôles centralisés. Le Secrétariat fera preuve de leadership stratégique dans la gestion et la réforme de la fonction publique.

La vision du Secrétariat reflète ce contexte : «Notre vision est celle d'un Secrétariat, dont l'optique est axée sur les stratégies et sur les politiques, qui met l'accent sur le leadership et sur la facilitation plutôt que sur les contrôles, et qui a pour mission d'aider les ministères à obtenir les résultats escomptés. Nous allons chercher le plus possible à intégrer les services et unités de travail des diverses directions de l'organisation de manière à offrir un guichet unique à notre clientèle.»

Dans son Document de perspectives pour 1995-1996, le SCT a fixé les priorités générales suivantes :

- soutenir l'Examen des programmes du Secrétariat;
- améliorer le Système de gestion des dépenses (SGD) et le processus de planification des activités;

- transformer la fonction publique;
- moderniser le cadre stratégique et législatif.

Le Secrétariat a recensé cinq secteurs d'activité qui l'aideront à concrétiser sa vision et à respecter ses priorités générales. Il s'engage à :

- assurer la planification et la gestion efficaces des dépenses à l'échelle du gouvernement;
- se doter d'une fonction publique composée de professionnels, représentative et productive;
- moderniser la fonction de contrôleur aux fins de la gestion des ressources de l'État;
- faire preuve de leadership en ce qui touche l'utilisation des technologies de l'information (TI) à l'échelle du gouvernement;
- aider le président à s'acquitter de son rôle de ministre responsable de l'Infrastructure.

Ces cinq secteurs d'activité reflètent deux priorités qui importent aux Canadiens. Premièrement, le SCT aide à faire en sorte que les Canadiens — en qualité de citoyens, de clients et de contribuables — tirent le plus de valeur possible des programmes et des services qu'ils reçoivent. Deuxièmement, le SCT aide à repenser le rôle de l'État en modernisant les programmes et les services fédéraux pour répondre aux besoins des Canadiens, aujourd'hui et demain.

Le tableau suivant résume les engagements clés en regard de chacun des cinq secteurs d'activité du SCT. Les autres sections du présent document renferment des précisions, y compris les mesures proposées pour évaluer notre rendement futur dans ce domaine, et donnent une ventilation des plans et des priorités par secteur d'activité. L'annexe 4 renferme des renseignements financiers supplémentaires. Le texte lui-même et l'annexe 5 donnent les principales personnes-ressources de chacun des secteurs d'activité.

Sommaire des plans et des priorités stratégiques

Le Secrétariat du Conseil du Trésor s'engage		
à offrir aux Canadiens :	Grâce aux priorités suivantes :	Page
Une planification et une gestion efficaces des dépenses	1.1 Affectation des ressources selon les priorités du gouvernement	7
	1.2 Compréhension approfondie des priorités, des pressions et des questions ministérielles et interministérielles (analyse des programmes et prestation de conseils)	8
	1.3 Planification renforcée des activités	9
	1.4 Documentation améliorée de la gestion des dépenses à l'intention du Parlement	10

à offrir aux Canadiens :	Grâce aux priorités suivantes :	Page
	1.5 Élimination des obstacles au fonctionnement efficace de l'État 1.6 Mise en œuvre des décisions résultant de l'Examen des programmes 1.7 Communication efficace des priorités du gouvernement aux ministères et aux organismes	11 12 12
Une fonction publique composée de professionnels, représentative et productive pour assurer l'exécution des programmes et la prestation des services	2.1 Mise en œuvre des besoins de gestion des ressources humaines qui appuient l'Examen des programmes et la diversification des modes de prestation des services (DMPS) 2.2 Gestion simplifiée et modernisée de la gestion des ressources humaines 2.3 Instauration d'un climat propice à de saines relations de travail 2.4 Prestation de conseils, d'orientations stratégiques et de mécanismes aux ministères pour leur permettre de gérer les ressources humaines de façon efficiente et efficace 2.5 Renouvellement et rajeunissement de la haute direction de la fonction publique 2.6 Fonction publique représentative 2.7 Exécution du Programme des langues officielles	15 16 17 17 17 18 19
Une fonction de contrôleur modernisée pour gérer les ressources de l'État	3.1 Établissement d'un régime de responsabilisation et de rapports sur le rendement axé sur les résultats 3.2 Exécution des examens ministériels appuyant efficacement les initiatives d'amélioration du gouvernement 3.3 Utilisation plus judicieuse de l'information financière 3.4 Intégration des concepts des services de qualité aux activités ministérielles 3.5 Accroissement de l'efficacité de la prestation des services par l'amélioration des politiques et des mécanismes	22 22 23 24 25

à offrir aux Canadiens :	Grâce aux priorités suivantes :	Page
Un leadership dans l'utilisation des technologies de l'information (TI) pour appuyer le renouvellement du programme de l'État	4.1 Orientation stratégique dans le domaine de la GI/TI 4.2 Adoption d'une démarche fédérale en matière d'investissement dans les TI 4.3 Facilitation des initiatives de renouveau fondées sur l'information 4.4 Proposition de solutions face aux problèmes relatifs à la GI/TI 4.5 Établissement de partenariats avec des ministères fédéraux et le secteur privé pour la mise en œuvre de meilleures façons d'offrir des services de GI/TI au gouvernement 4.6 Prestation de renseignements sur les ressources humaines à l'échelle fédérale aux secteurs stratégiques du SCT et à d'autres organismes centraux	27 28 29 30 30 31
Un appui au président dans son rôle de ministre responsable du programme Travaux d'infrastructure Canada (TIC)	5.1 Amélioration de l'infrastructure du Canada et création d'emplois	34

Plans de ressources

Figure 1 – Plans de ressources (en millions de dollars)

	Dépenses prévues 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Dépenses brutes prévues	79,9	98,6	79,9	74,6
Moins les recettes à valoir sur les crédits ¹	1,3	20,0	5,9	2,0
Dépenses nettes prévues	78,6	78,6	74,0	72,6
Moins les recettes versées au Trésor ²	7,7	7,8	7,8	7,8
Plus le coût des services fournis par d'autres ministères ³	12,5	12,1	12,0	12,0
Coût net pour le ministère	83,4	82,9	78,2	76,8

1. Ces recettes servent à recouvrer les coûts assumés par le SCT pour le compte d'autres ministères dans le cadre d'initiatives communes, dont le Système intégré de gestion des finances et du matériel, la Stratégie d'information financière (SIF), le cadre amélioré de gestion et d'autres systèmes communs.
2. Recettes tirées des droits de stationnement.
3. Comprend les services suivants fournis à titre gracieux: locaux et administration de l'émission des chèques (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada), indemnisation des victimes d'accidents du travail (Développement des ressources humaines Canada); cotisations aux primes d'assurance des employés (SCT) et services juridiques (Justice Canada).

Figure 2 – Dépenses brutes prévues par secteur d'activité au cours de la période de planification (en millions de dollars)

	Dépenses prévues ¹ 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Secteurs d'activité				
Planification des ressources et gestion des dépenses	17,3	16,8	16,3	16,3
Gestion des ressources humaines	20,9	25,5	23,8	22,3
Fonction de contrôleur	9,0	7,8	7,4	7,4
Gestion de l'information et technologies de l'information	11,6	28,1	12,8	9,0
Travaux d'infrastructure Canada	1,0			
Autres dépenses de programmes				
Administration centrale du SCT ²	20,1	20,4	19,6	19,6
Dépenses brutes prévues ³	79,9	98,6	79,9	74,6

1. D'après la mise à jour en cours d'exercice.
2. Voir l'annexe 3.
3. Le montant consacré à chaque secteur d'activité est majoré de montants spécifiques pour couvrir les dépenses engagées pour le compte d'autres ministères dans le cadre d'activités partagées qui sont recouvrées par la suite.

Secteur d'activité 1 – Planification des ressources et gestion des dépenses

Le SCT s'engage à assurer la planification et la gestion efficaces des dépenses à l'échelle du gouvernement.

Le gouvernement utilise le Système de gestion des dépenses (SGD) pour fixer ses priorités de dépenses. Le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor en recommandant l'affectation de quelque 50 milliards de dollars en dépenses de programmes directes dans trois domaines :

- les budgets de fonctionnement et des immobilisations des ministères et des organismes;
- les paiements aux sociétés d'État dépendantes;
- une vaste gamme de paiements de transfert à des organisations, à des particuliers et à des sociétés.

La législation en vigueur prévoit une autorisation permanente de dépenser couvrant les autres dépenses publiques, qui comprennent les principaux programmes de transfert comme l'assurance-emploi, les prestations aux personnes âgées, les paiements de péréquation aux provinces, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, ainsi que les frais de la dette publique.

En 1997-1998, le secteur d'activité «Planification des ressources et gestion des dépenses» interviendra pour environ 17 p. 100 du total des dépenses prévues au titre du programme d'administration centrale de la fonction publique et pour 21,7 p. 100 du total des dépenses consacrées à l'effectif des ministères. La ventilation des dépenses prévues figure ci-dessous.

Dépenses prévues pour le secteur d'activité «Planification des ressources et gestion de dépenses»

Exercice	ETP	Salaires et avantages sociaux des employés	Biens et services	Dépenses brutes prévues ¹
(en millions de dollars)				
1996-1997	182	13,5	3,8	17,3
1997-1998	174	13,1	3,7	16,8
1998-1999	168	12,7	3,6	16,3
1999-2000	168	12,7	3,6	16,3

1. Le montant consacré à chaque secteur d'activité est majoré de montants spécifiques pour couvrir les dépenses engagées pour le compte d'autres ministères dans le cadre d'activités partagées qui sont recouvrées par la suite. Ces recettes servent à renouveler les coûts assumés par le SCT pour le compte d'autres ministères dans le cadre d'initiatives communes, dont le Système intégré de gestion des finances et du matériel, la Stratégie d'information financière (SIF), le cadre amélioré de gestion et d'autres systèmes communs.

Depuis quelques années, un certain nombre d'initiatives et de changements apportés au mode de fonctionnement du Conseil du Trésor en ont fait un «conseil de gestion». Voici des exemples récents :

- les attributions spécifiques du président en ce qui touche l'exécution de l'Examen des programmes;
- le rôle du Conseil du Trésor dans l'examen des plans d'activité des ministères aux fins du SGD, et son rôle dans le cadre de l'exécution du programme visant à repenser le rôle de l'État.

Le Conseil du Trésor a demandé au SCT de préciser les répercussions concrètes de la transformation volontaire du rôle du Conseil du Trésor pour en faire un «conseil de gestion». Au nombre de ces répercussions, citons :

- les attributions mêmes du Conseil du Trésor;
- les obligations et les responsabilités des ministères envers le Conseil du Trésor;
- les questions, horizontales et autres, que le Conseil du Trésor pourrait aborder en sa qualité de «conseil de gestion»;
- les mécanismes que le SCT pourrait utiliser pour appuyer le Conseil du Trésor à cet égard;
- la gestion par portefeuille et le rôle que devrait jouer la planification des activités des ministères.

L'examen, par le Conseil du Trésor, des changements que l'on pourrait apporter à son rôle et à celui du SCT pourrait avoir de profondes répercussions sur tous les secteurs d'activité du Secrétariat. Ces changements et répercussions seront examinés dans des documents ultérieurs sur la planification et le rendement.

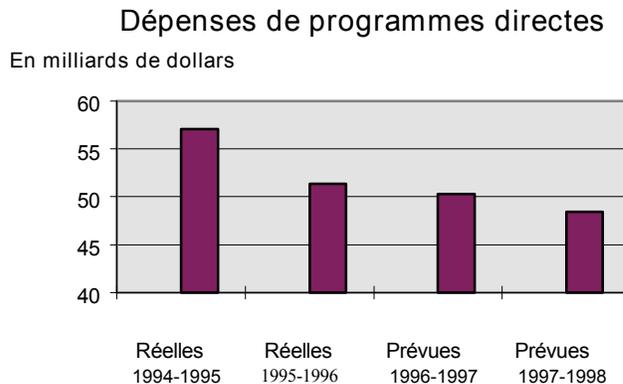
1.1 Affectation des ressources selon les priorités du gouvernement

Le SGD repose sur le principe selon lequel les nouvelles initiatives ne peuvent plus être financées à même les réserves d'intervention. Par conséquent, les dépenses hautement prioritaires doivent être financées à l'aide de fonds destinés aux activités moins urgentes. Le SGD appuie la prise de décisions responsables sur le plan financier en insistant davantage sur les résultats, en exigeant que les nouvelles initiatives soient financées au moyen de réaffectations et en favorisant l'examen soutenu des programmes gouvernementaux. Le Secrétariat fournit des conseils sur les répercussions de ces nouvelles initiatives et propose des options de réaffectation.

Grâce au SGD, les ministères peuvent compter sur un financement à long terme plus sûr. Les ministères et les organismes doivent élaborer des plans à long terme fermes pour effectuer le genre de transition qu'exige l'Examen des programmes. Grâce à une gestion efficace de son cadre de dépenses fondée sur une approche structurée et prospective à l'endroit de l'examen des programmes et sur la réaffectation des ressources en fonction de ses objectifs financiers,

le gouvernement a accru la stabilité de la planification. Le Conseil du Trésor a approuvé les plans de dépenses de base des ministères et des organismes jusqu'en 1999-2000. Le dernier exercice (1995-1996) a été le premier en plus de dix ans au cours duquel le gouvernement n'a pas été obligé de réduire les dépenses de l'exercice pour atteindre ses objectifs financiers. Il semble qu'aucun changement à court terme aux plans de dépenses ne sera nécessaire en 1996-1997.

Par conséquent, le total des dépenses ministérielles et des dépenses connexes de l'ensemble du gouvernement, appelées «dépenses de programmes directes», devrait continuer de diminuer en 1997-1998, comme l'indique le graphique ci-dessous.



Priorités

- Continuer d'appliquer les principes du SGD à la planification des ressources et à la gestion des dépenses à l'échelle du gouvernement.
- Améliorer le lien entre les plans d'activité, les rapports sur le rendement et le processus de budgétisation de l'automne.
- Formuler des options pour donner suite aux grandes priorités stratégiques liées au SGD.

Critères de rendement

- Mesure dans laquelle le gouvernement rencontre ses objectifs annuels de dépenses.
- Degré de stabilité des cadres ministériels de planification des ressources.
- Rétroaction du président et des ministres du Conseil du Trésor au sujet des recommandations et des conseils fournis par le SCT.

1.2 Compréhension approfondie des priorités, des pressions et des questions ministérielles et interministérielles (analyse des programmes et prestation de conseils)

Pour planifier les ressources et gérer les dépenses de manière efficace, le SCT doit bien comprendre les priorités, les pressions et les questions ministérielles et interministérielles. L'analyse et les conseils du Secrétariat au sujet des propositions des ministères influent largement sur le processus décisionnel du Conseil du Trésor, plus particulièrement du fait que

le rôle des analystes s'inspire de moins en moins d'un modèle financier traditionnel et repose de plus en plus sur de grandes orientations stratégiques.

Priorités

- Encourager les ministères et les ministres à choisir parmi les priorités, à respecter les niveaux de financement approuvés et à élaborer des stratégies de gestion des risques crédibles.
- Aider les ministères et les organismes à préciser et à élaborer des options conformes aux préoccupations et aux priorités ministérielles, comme celles visant les Autochtones en milieu urbain, les enfants, la sûreté du système de transfusion sanguine, le renouvellement du système de soins de santé et l'unité nationale.
- Aider les ministères à mettre en place des politiques et des programmes prioritaires en concevant et en exécutant des approches novatrices en vertu du SGD pour financer ces initiatives.

Critères de rendement

- Rétroaction des ministères et des ministres du Conseil du Trésor au sujet de la qualité de l'analyse des programmes et des conseils.
- Évaluation plus poussée des diverses composantes de la planification des activités.

1.3 Planification renforcée des activités

La planification des activités des ministères permet aux ministres du Conseil du Trésor d'examiner les orientations générales de chaque ministère et de réévaluer les politiques et les délégations de pouvoir émanant du Conseil du Trésor auxquelles tous les ministres et leurs ministères doivent se conformer.

Les ministres veulent utiliser la planification des activités pour adopter une approche mieux ciblée pour aborder toute une gamme de questions ministérielles et horizontales, y compris la diversification des modes de prestation des services (DMPS), les services de qualité, les normes de service et la structure de l'effectif.

Priorités

- Adopter une approche par portefeuille qui rejoint à la fois les questions propres à un ministère et celles qui touchent plus d'une organisation. On a demandé à huit grands ministères d'élaborer leurs plans stratégiques selon cette approche.
- Doter le SCT d'équipes d'analyse des plans d'activité formées de représentants de plusieurs directions pour fournir des évaluations intégrées et établir des rapports unifiés avec les ministères et les organismes.
- Insister sur l'analyse horizontale des tendances et des répercussions en ce qui a trait aux dépenses de programmes.

- Intégrer les responsabilités visant les sociétés d'État pour assurer l'examen des questions par portefeuille.

Critère de rendement

- Examen du concept et des processus liés aux plans d'activité en 1997 -1998, y compris une évaluation de l'efficacité des mesures existantes de renforcement de la planification des activités.

1.4 Documentation améliorée de la gestion des dépenses à l'intention du Parlement

Le Parlement a besoin de renseignements axés sur les résultats, complets, compréhensibles et opportuns pour que les Canadiens puissent voir comment ils bénéficient de la planification et de la gestion efficaces des dépenses à l'échelle du gouvernement. Le Secrétariat a élaboré des recommandations pour améliorer la préparation du budget des dépenses et des Comptes publics. Ces recommandations rendront ces renseignements plus utiles aux parlementaires et renforceront la responsabilisation des ministères. Ces renseignements seront également plus utiles aux Canadiens.

Priorités

- Instaurer des rapports ministériels et amorcer la mise à jour des rapports en cours d'exercice sur le rendement pour tous les ministères à compter de l'automne de 1997 d'après les résultats d'évaluation de projets pilotes antérieurs sur la révision des documents de planification et de rendement et des rapports en cours d'exercice fournis au Parlement (si on obtient l'approbation du Parlement).
- Intégrer davantage les plans du printemps fournis au Parlement au cycle de planification des activités.
- Mettre en place une Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) pour orienter la gestion interne des ministères et des organismes, l'affectation des ressources par le Conseil du Trésor et le contrôle des plans et des dépenses par le Parlement.

Critères de rendement

- Rétroaction du Cabinet, des parlementaires et des ministères sur la pertinence du nouveau système d'information sur la planification et la gestion des dépenses en regard de leurs besoins.
- Progrès importants dans la mise en œuvre des rapports sur le rendement dans tous les ministères et les organismes.
- Mesure dans laquelle les décideurs utilisent les données sur le rendement pour planifier les ressources et gérer les dépenses.

1.5 Élimination des obstacles au fonctionnement efficace de l'État

Le Secrétariat continuera de promouvoir des mécanismes plus efficaces et plus efficaces d'exécution des programmes et de prestation des services gouvernementaux, en collaboration avec les ministères, les provinces et les organismes non gouvernementaux. À cette fin, il appuiera la DMPS dans les ministères et lancera d'autres initiatives.

Priorités

- Appuyer la DMPS en conformité avec le cadre plus général du renouveau et de la réforme de la fonction publique. À cette fin :
 - * appuyer la mise en place de l'Agence canadienne des services frontaliers et du revenu;
 - * élaborer, modifier ou promouvoir des politiques, des dispositions législatives, des cadres, des ressources et des références de gestion, et faire le lien entre ces initiatives et un cadre plus général de réforme de la fonction publique;
 - * élaborer des mécanismes et des régimes de responsabilisation adaptés à la DMPS et à d'autres structures administratives, et concevoir de nouvelles structures de régie pour combler les besoins spéciaux;
 - * rationaliser les politiques et les exigences du Conseil du Trésor en matière de rapports pour ajouter à la marge de manœuvre des gestionnaires.
- Appuyer les efforts des conseils fédéraux régionaux pour coordonner les questions d'administration et de prestation des services entre les bureaux régionaux. Il faut notamment aider les ministères et les organismes centraux à trouver des façons d'améliorer la prestation des services à l'échelle régionale.
- Élaborer des concepts de budgétisation selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le cadre de la modernisation du système d'information financière du gouvernement.
- Coordonner le programme gouvernemental de réforme de la réglementation. Le Secrétariat insistera sur la gestion horizontale des initiatives et des questions stratégiques de réglementation, sur la réorientation des efforts dès les premières étapes du processus de réglementation et sur une plus grande responsabilisation des ministères à l'égard des décisions de réglementation.

Critères de rendement

- Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des options de la DMPS et des répercussions de ces dernières.
- Rétroaction du Cabinet, des parlementaires, du vérificateur général et des ministères en vue de savoir si les efforts déployés par le SCT pour identifier et éliminer les obstacles au fonctionnement efficace de l'État ont répondu à leurs besoins.

1.6 Mise en œuvre des décisions résultant de l'Examen des programmes

En appuyant la mise en œuvre de l'Examen des programmes, le SCT aide le gouvernement à affecter les ressources limitées dont il dispose aux priorités les plus élevées et aux secteurs où le gouvernement est le mieux placé pour assurer la prestation des services. À ce jour, le gouvernement a atteint ses objectifs en matière d'économies prévues.

Priorité

- Continuer de collaborer avec les ministères et les organismes clients, et avec les autres organismes centraux, pour veiller à ce qu'ils réalisent leurs objectifs de réduction des dépenses en vertu de l'Examen des programmes et exécutent efficacement les décisions découlant de l'Examen des programmes qui les concernent.

Critère de rendement

- Évaluation des progrès du SCT pour ce qui est d'aider le gouvernement à réaliser ses objectifs financiers, de réduction des dépenses et de restructuration.

1.7 Communication efficace des priorités du gouvernement aux ministères et aux organismes

Le Secrétariat est chargé d'établir et de communiquer un cadre de politiques et de directives qui aident les ministères et les organismes à fournir des programmes efficaces doublés de stratégies de gestion du rendement claires.

Priorité

- Poursuivre l'ajustement et la communication de ce cadre pour aider les ministères et les organismes à atteindre leurs objectifs. Par exemple, le SCT mettra à jour et diffusera la politique du gouvernement sur les droits d'utilisation et sur le recouvrement des coûts; il révisera en outre les politiques et la loi sur les immeubles fédéraux pour faciliter le transfert, notamment par vente, des biens fonciers fédéraux.

Critères de rendement

- Rétroaction des ministères en vue de savoir si le SCT a communiqué efficacement les priorités du gouvernement aux ministères et aux organismes.
- Évaluation de la répercussion des changements de la politique sur les droits d'utilisation mis en place en 1997-1998.

Pour plus d'informations sur la planification des ressources et la gestion des dépenses, veuillez communiquer avec :

David Miller
Secrétaire adjoint
Secteur de la gestion des dépenses
8^e étage, tour est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-2612
Télécopieur : (613) 952-1973
Courrier électronique : Miller.David@tbs-sct.gc.ca

Secteur d'activité 2 – Gestion des ressources humaines

Le SCT s'engage à offrir aux Canadiens une fonction publique composée de professionnels, représentative et productive, capable d'assurer l'exécution des programmes et la prestation des services du gouvernement.

Le Secrétariat appuie le président et le Conseil du Trésor lorsqu'ils agissent comme administrateur général et employeur d'une partie de la fonction publique sous leur responsabilité. Ce rôle a pris de l'importance dans la foulée des initiatives de réforme de la fonction publique.

Le Secrétariat assume des responsabilités névralgiques dans les domaines de la négociation collective et des relations de travail. Il gère le programme des régimes de retraite, de même que les programmes de prestations et d'assurance des employés. Il s'occupe des politiques sur la classification et la rémunération du groupe de la direction, l'équité salariale, l'équité en emploi, les langues officielles et la gestion générale des ressources humaines. Il fournit aussi des orientations stratégiques, des interprétations et des conseils aux ministères et aux organismes.

Le Secrétariat collabore avec les organismes centraux responsables des autres éléments du cadre de gestion des ressources humaines; avec les administrateurs généraux et les gestionnaires ministériels chargés de l'exécution courante des politiques et des programmes de gestion des ressources humaines; et avec les syndicats de la fonction publique.

En 1997-1998, le secteur d'activité «Gestion des ressources humaines» interviendra pour 25,9 p. 100 du total des dépenses prévues au titre du programme d'administration centrale de la fonction publique et pour 30,6 p. 100 du total des dépenses consacrées à l'effectif des ministères. La ventilation des dépenses prévues figure ci-dessous.

Dépenses prévues pour le secteur d'activité «Gestion des ressources humaines»

Exercice	ETP	Salaires et avantages sociaux des employés	Biens et services	Dépenses brutes prévues ¹
(en millions de dollars)				
1996-1997	260	16,8	4,1	20,9
1997-1998	245	16,7	8,8	25,5
1998-1999	233	15,6	8,2	23,8
1999-2000	234	15,6	6,7	22,3

1. Le montant consacré à chaque secteur d'activité est majoré de montants spécifiques pour couvrir les dépenses engagées pour le compte d'autres ministères dans le cadre d'activités partagées qui sont recouvrées par la suite. Ces recettes servent à renouveler les coûts assumés par le SCT pour le compte d'autres ministères dans le cadre d'initiatives communes, dont le Système intégré de gestion des finances et du matériel, la Stratégie d'information financière (SIF), le cadre amélioré de gestion et d'autres systèmes communs.

Le Secrétariat peut surveiller certains indicateurs généraux pour voir dans quelle mesure il atteint l'objectif en regard de ce secteur d'activité, y compris :

- la taille, la gamme de compétences et les autres caractéristiques démographiques de l'effectif de la fonction publique, qu'il s'agisse des cadres supérieurs ou des employés subalternes;
- les indices de santé de l'organisation, comme l'absence de toute hausse marquée de l'utilisation des congés de maladie, les données sur les griefs réglés et sur les plaintes, et les indices du moral des troupes d'après les sondages auprès des employés;
- les mesures de productivité, comme la masse salariale de la fonction publique en proportion des dépenses de programmes;
- la capacité de recruter des employés qualifiés.

2.1 Mise en œuvre des besoins de gestion des ressources humaines qui appuient l'Examen des programmes et la diversification des modes de prestation des services (DMPS)

En appliquant les recommandations issues de l'Examen des programmes, les budgets de 1995 et de 1996 ont réduit l'effectif de la fonction publique. Pour assurer un traitement équitable et responsable aux employés touchés par les compressions, le gouvernement a instauré la prime de départ anticipé (PDA) et le programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA). Il a aussi annoncé, dans le budget de 1996, plusieurs nouvelles mesures de DMPS. Le Secrétariat aide les ministères à réaliser leurs objectifs dans le cadre de l'Examen des programmes et de la DMPS.

Priorités

- Fournir des conseils sur les stratégies de ressources humaines relativement à la DMPS.
- Continuer de diriger les compressions découlant de l'Examen des programmes, de même que le recours à la PDI et au PERA, et collaborer avec les comités consultatifs mixtes (CCM), qui permettent aux syndicats et aux cadres de jouer un rôle plus important dans le processus de réduction des effectifs.

Critères de rendement

- Satisfaction des ministères à propos des outils d'exécution des décisions résultant de l'Examen des programmes et de la DMPS (p. ex., les politiques, les directives, les stratégies de communication et de mise en œuvre, et diverses tribunes), et des conseils du Secrétariat sur les ressources humaines et l'exécution de divers mécanismes, comme les régimes de retraite des organismes touchés par la DMPS. Le SCT évaluera le niveau de satisfaction d'après la pertinence des consultations, la clarté du cadre de responsabilisation, la simplicité des méthodes de gestion et la contribution à la réalisation des résultats escomptés.
- Surveillance soutenue des activités de réduction et de l'utilisation des primes de départ, conjointement avec les CCM. Voici quelques objectifs précis :

- réduire les dépenses de programmes pour respecter les objectifs financiers établis pour 1998-1999;
- réduire au minimum le nombre de mises à pied chez les employés déclarés excédentaires;
- veiller à ce que les ministères respectent le délai de remboursement de 12 mois prévu pour les programmes de départ.

2.2 Gestion simplifiée et modernisée de la gestion des ressources humaines

Le cadre actuel de gestion des ressources humaines dans la fonction publique date essentiellement de 1967. Il a été révisé depuis, mais d'autres changements s'imposent pour le rendre conforme aux exigences du marché du travail moderne, et pour en accroître l'efficacité et la rentabilité.

Priorités

- Simplifier le système de classification des emplois pour améliorer l'administration et le non-sexisme, pour réduire les coûts d'administration tout en fournissant aux employés une plus grande mobilité et de meilleures chances d'avancement de carrière. La nouvelle classification évaluera tous les emplois dans la fonction publique selon le non-sexisme et sera conforme à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Une norme remplacera les 72 autres en vigueur, d'où une marge de manœuvre accrue et des systèmes de rémunération et de dotation plus simples. Lorsqu'il s'appliquera à l'ensemble de la fonction publique, ce système se révélera moins coûteux, moins complexe et plus souple que le régime en place.
- Réformer la législation régissant les ressources humaines dans la fonction publique (la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et la Loi sur la pension de la fonction publique).
- Examiner les régimes de retraite de la fonction publique pour étudier les questions fondamentales liées au partage des risques et des responsabilités entre les participants et l'employeur.

Critères de rendement

- Réduction des coûts, respect des exigences de non-sexisme, simplification de l'administration, et multiplication des occasions de mutation des employés grâce au nouveau système de classification.
- Simplification et amélioration de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, et appui des orientations des activités du gouvernement grâce à la réforme de la législation sur les ressources humaines.
- Capacité du gouvernement de déterminer si des changements importants dans la gestion des régimes de retraite s'imposent.

- Satisfaction de tous les intervenants à l'égard de l'efficacité et de l'à-propos des systèmes de ressources humaines. Le Secrétariat évaluera le degré de satisfaction d'après les quatre critères susmentionnés : consultation, clarté du régime de responsabilisation, simplicité des méthodes de gestion et contribution à la réalisation des objectifs escomptés.

2.3 Instauration d'un climat propice à de saines relations de travail

Dans le budget de 1996, le gouvernement a annoncé la reprise de la négociation collective au début de 1997. Pour s'y préparer, le SCT a collaboré avec les syndicats et les ministères pour rendre le processus de négociation collective plus simple et plus efficient. Un processus remanié permettra de mettre sur la table toutes les questions entraînant des coûts pour l'employeur et revêtant une valeur pour les employés. Le nombre de tables de négociation sera également réduit pour accélérer le processus et le rendre plus efficient.

Priorité

- Négocier et conclure des conventions collectives avec les employés, grâce à leurs représentants, entre mars 1997 et octobre 1998 (environ 75 conventions collectives).

Critère de rendement

- Conclusion des conventions dans le respect du cadre financier et sur une base de rémunération globale, avec un minimum d'interruption des activités.

2.4 Prestation de conseils, d'orientations stratégiques et de mécanismes aux ministères pour leur permettre de gérer les ressources humaines de façon efficiente et efficace

Le SCT fournit des conseils, des orientations stratégiques et des mécanismes pour aider les ministères à gérer leurs ressources humaines de manière efficace et efficiente. Il surveille ces politiques pour en assurer la pertinence et veiller à ce qu'elles communiquent efficacement les priorités et les politiques du gouvernement en la matière. À cette fin, il tient des consultations, organise des activités didactiques, met en commun les pratiques exemplaires et analyse les statistiques et les tendances.

Critère de rendement

- Satisfaction des clients à l'endroit des composantes du système de gestion des ressources humaines, et des conseils, des orientations stratégiques et des outils que fournit le SCT.

2.5 Renouvellement et rajeunissement de la haute direction de la fonction publique

De nombreux cadres supérieurs pourraient prendre leur retraite de la fonction publique au cours des prochaines années. La Relève est un train de mesures administratives et ministérielles conçues pour faire en sorte que la fonction publique continue d'attirer, de motiver et de maintenir en poste des employés talentueux et dévoués à tous les niveaux. Le

Secrétariat assume des responsabilités particulières touchant la gestion du groupe de la direction et un certain nombre de programmes connexes de perfectionnement en gestion.

Priorités

- Mener des études et des enquêtes démographiques pour mieux comprendre les questions liées à la rémunération et au maintien en poste des membres du groupe de la direction.
- Revoir le cadre de gestion des ressources humaines applicable au groupe de la direction.

Critères de rendement

- Identification et règlement des questions de rémunération et de maintien en poste.
- Adoption et soutien du cadre révisé par les organismes centraux, les ministères et les cadres supérieurs.

2.6 Fonction publique représentative

L'équité en d'emploi a pour but de mettre sur pied une fonction publique à l'image de la population qu'elle sert. Les responsabilités du Conseil du Trésor reposent sur les dispositions de la nouvelle Loi sur l'équité en matière d'emploi entrée en vigueur à l'automne de 1996.

Le Secrétariat continue de travailler avec les ministères pour déceler et éliminer les obstacles à la participation des groupes désignés — les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles — sur le marché du travail. Le président du Conseil du Trésor soumet chaque année au Parlement un rapport sur l'équité en emploi.

Priorité

- Appliquer la nouvelle Loi sur l'équité en matière d'emploi en élaborant et en instaurant un cadre de gestion et de responsabilisation sur l'équité en emploi; en précisant les rôles et les responsabilités des organismes centraux, des ministères et des organismes; en communiquant les exigences en la matière aux gestionnaires et aux employés; et en préparant un rapport annuel.

Critères de rendement

- Réalisation des objectifs d'équité en emploi.
- Niveau de représentation des membres des groupes désignés dans la fonction publique selon le groupe professionnel, le niveau et l'organisation.
- Taux de recrutement, de promotion et de maintien en poste des membres des groupes désignés.
- Adoption et mise en place du cadre de gestion et de responsabilisation.
- Compréhension des exigences de l'équité en emploi par les gestionnaires et les employés.

2.7 Exécution du Programme des langues officielles

Le Secrétariat dirige et coordonne les politiques et les programmes fédéraux liés au Programme des langues officielles. Ce dernier s'applique aux institutions fédérales et aux autres organisations assujetties à la Loi sur les langues officielles. Le Programme a pour objectifs de veiller à ce que les Canadiens reçoivent des services dans la langue officielle de leur choix; d'instaurer et de préserver un climat de travail propice à l'utilisation efficace des deux langues officielles; et d'offrir des chances égales d'emploi et d'avancement aux membres des deux communautés de langue officielle.

Priorités

- Informer les institutions fédérales et leurs employés, les encourager à appliquer les dispositions de la Loi, et mesurer le taux d'application de ces dispositions.
- Conclure une entente avec Patrimoine canadien au sujet d'approches plus responsables pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la Loi, qui portent sur la promotion et le développement des minorités de langue officielle, et dont la responsabilité incombe à Patrimoine canadien.

Critères de rendement

- Le niveau de service offert au public dans les deux langues officielles.
- Le niveau de satisfaction des Canadiens quant à la capacité des employés de les servir dans la langue officielle de leur choix.
- Le niveau de satisfaction des employés quant aux chances de travailler dans la langue officielle de leur choix.
- Le niveau de participation des anglophones et des francophones dans la fonction publique.
- La capacité des membres du groupe de la direction d'utiliser les deux langues officielles.
- La mise en œuvre d'un accord conclu avec Patrimoine canadien.
- La mesure dans laquelle les institutions fédérales tiennent compte des considérations liées aux langues officielles dans les plans qu'elles soumettent pour se conformer aux obligations que leur confèrent les articles 41 et 42 de la Loi.

Pour plus d'information sur la gestion des ressources humaines, veuillez communiquer avec :

J.C. Bouchard
Dirigeant principal des ressources humaines
4^e étage, tour ouest
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5

Téléphone : (613) 952-3011
Télécopieur : (613) 954-1018
Courrier électronique : Bouchard.Jean-Claude@tbs-sct.gc.ca

Secteur d'activité 3 – Fonction de contrôleur

Le SCT s'engage à offrir aux Canadiens une fonction de contrôleur moderne pour mieux gérer les ressources publiques.

Une fonction de contrôleur moderne nécessite la gérance dynamique des ressources publiques, une norme d'éthique rigoureuse et une surveillance parlementaire adéquate. Pour offrir des services abordables et de grande qualité aux Canadiens, les gestionnaires ont besoin de latitude, de stimulant et d'information. La fonction de contrôleur moderne est donc axée sur les résultats, la responsabilisation et la gestion des risques.

Le gouvernement met également en œuvre des méthodes de contrôle et de responsabilisation à jour et conformes à ses priorités actuelles. Par exemple, le SCT participera aux travaux du groupe indépendant sur la fonction de contrôleur, qui se compose d'experts des secteurs privé et public, de manière à évaluer les options de modernisation de la fonction de contrôleur au sein du gouvernement du Canada.

La réussite du Secrétariat sera mesurée par l'examen du rendement des ministères, y compris la documentation révisée par les comités parlementaires (p. ex., les rapports sur le rendement des ministères).

En 1997-1998, le secteur d'activité «Fonction de contrôleur» interviendra pour 7,9 p. 100 du total des dépenses prévues au titre du programme d'administration centrale de la fonction publique et pour 9,8 p. 100 du total des dépenses consacrées à l'effectif des ministères. La ventilation des dépenses prévues figure ci-dessous.

Dépenses prévues pour le secteur d'activité «Fonction de contrôleur»

Exercice	ETP	Salaires et avantages sociaux des employés	Biens et services	Dépenses brutes prévues ¹
(en millions de dollars)				
1996-1997	96,0	6,8	2,2	9,0
1997-1998	78,5	5,9	1,9	7,8
1998-1999	70,0	5,5	1,9	7,4
1999-2000	70,0	5,5	1,9	7,4

1. Le montant consacré à chaque secteur d'activité est majoré de montants spécifiques pour couvrir les dépenses engagées pour le compte d'autres ministères dans le cadre d'activités partagées qui sont recouvrées par la suite. Ces recettes servent à renouveler les coûts assumés par le SCT pour le compte d'autres ministères dans le cadre d'initiatives communes, dont le Système intégré de gestion des finances et du matériel, la Stratégie d'information financière (SIF), le cadre amélioré de gestion et d'autres systèmes communs.

3.1 Établissement d'un régime de responsabilisation et de rapports sur le rendement axé sur les résultats

La stratégie fédérale liée à cette tâche comporte trois étapes : la détermination des résultats importants prévus pour les ministères et les portefeuilles; l'amélioration de l'évaluation du rendement et des coûts connexes; et l'amélioration des rapports destinés au Parlement. Pour repenser le rôle de l'État, les ministères doivent rendre compte des résultats; pour ce faire, ils ont besoin d'information. Ces renseignements sont également essentiels pour la gérance; ils permettent de prendre des décisions, d'améliorer la prestation des services offerts aux Canadiens et d'accroître la capacité du gouvernement d'élaborer des politiques.

Priorité

- Centraliser les rapports sur le rendement, notamment offrir une orientation technique sur les indicateurs de rendement; coordonner la production des rapports ministériels sur le rendement que le président doit déposer au Parlement; aider les ministères à produire leurs rapports de rendement de l'automne; et transmettre les principaux engagements de résultats énoncés dans les rapports sur les plans et priorités produits au printemps (documents pilotes sur le budget des dépenses).

Critères de rendement

- Amélioration des mesures de responsabilisation des ministères et des rapports portant sur le rendement à l'échelle du gouvernement.
- Sensibilisation accrue des parlementaires et du public au sujet des objectifs et des réalisations du gouvernement, et ce, en utilisant les données sur le rendement dans le cadre de discussions en comités parlementaires permanents, par exemple.
- Amélioration de la responsabilisation des résultats, notamment l'élaboration de la Structure de planification de rapport et de responsabilisation (SPRR); l'adaptation d'accords de responsabilisation pour la DMPS et d'autres structures administratives; et des structures de gérance novatrices devant permettre de satisfaire des besoins spéciaux.
- Mise au point d'indicateurs de rendement à l'échelle du gouvernement par un comité interministériel et des groupes de travail sectoriels.
- Utilisation de l'information sur le rendement contenue dans la base de données fédérale sur l'examen et le rendement aux fins de l'élaboration de politiques et d'autres questions horizontales.

3.2 Exécution des examens ministériels appuyant efficacement les initiatives d'amélioration du gouvernement

Des examens ministériels efficaces, qui englobent une vérification interne, l'évaluation des programmes et d'autres activités d'examen de gestion, assurent la réussite des initiatives ministérielles visant à améliorer les méthodes de gestion, la responsabilisation, la mesure du

rendement et les services de qualité, et à mettre en œuvre des procédés et des systèmes améliorés et d'autres questions horizontales.

Priorité

- Servir de point central pour l'examen des programmes gouvernementaux en dirigeant les principaux examens et évaluations de risque effectués à l'échelle fédérale et en facilitant les examens ministériels.

Critères de rendement

- Améliorer l'utilisation des examens ministériels pour fournir aux décideurs des renseignements crédibles, pertinents et opportuns.
- Diriger efficacement les principaux examens à l'échelle fédérale, notamment en utilisant mieux les examens ministériels pour fournir des renseignements sur des questions touchant la conformité et l'efficacité à l'échelle fédérale, par exemple le secteur des langues officielles.
- Utilisation accrue des examens ministériels pour améliorer les initiatives de rapport de rendement et de services de qualité.
- Utiliser davantage les examens ministériels pour surveiller les principales initiatives de technologies de l'information.

3.3 Utilisation plus judicieuse de l'information financière

Le gouvernement souhaite moderniser la gestion des ressources financières et des systèmes d'information financière. Pour ce faire, il appliquera la Stratégie d'information financière (SIF), y compris la méthode de comptabilité d'exercice. La mise en œuvre de la SIF pourrait déboucher sur un modèle de gestion financière et de comptabilité comparable à celui utilisé dans le secteur privé. Ainsi, tous les paliers de gouvernement pourront utiliser l'information financière de façon plus stratégique pour la prise de décisions.

Dans l'intervalle, le gouvernement fournit des rapports financiers opportuns et crédibles à l'aide d'une méthode de la comptabilité d'exercice modifiée conforme à la démarche préconisée par le Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public, qui relève de l'Institut canadien des comptables agréés. Au cours des cinq dernières années, le vérificateur général n'a exprimé aucune réserve dans son opinion au sujet des états financiers du gouvernement fédéral.

Priorités

- Établir un cadre d'apprentissage, appuyé par des documents sur des concepts importants liés à la SIF pour faire en sorte que les cadres supérieurs, les gestionnaires financiers et d'autres intervenants qui utilisent le nouveau modèle de gestion financière en tirent pleinement profit.
- Élaborer les politiques de rapports comptables et financiers nécessaires pour l'application de la méthode de comptabilité d'exercice, compte tenu des recommandations du Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public.

- Revoir la Loi sur la gestion des finances publiques pour déterminer les modifications nécessaires avant que le gouvernement puisse mettre en œuvre intégralement la SIF et la méthode de comptabilité d'exercice.

Critères de rendement

- Mise en œuvre systématique de la SIF, notamment de la méthode intégrale de comptabilité d'exercice, dans l'ensemble de l'administration fédérale d'ici 2001.
- Niveau de satisfaction des parlementaires, des cadres supérieurs et des gestionnaires financiers à l'égard de l'information financière disponible.
- Achèvement du cadre d'apprentissage et des documents liés à la SIF d'ici au 31 décembre 1997.
- Élaboration et mise en œuvre de politiques comptables sur la capitalisation et l'amortissement des immobilisations, sur l'accumulation de recettes fiscales et sur les obligations en matière de protection de l'environnement.
- Préparation d'un rapport sur l'examen de la Loi sur la gestion des finances publiques et, le cas échéant, préparation de mesures législatives.

3.4 Intégration des concepts des services de qualité aux activités ministérielles

Le Secrétariat tentera d'améliorer la prestation des services fédéraux en dirigeant l'élaboration et la mise en valeur de services de qualité et en favorisant l'innovation.

Priorité

- Continuer d'aider les ministères à :
 - * publier rapidement les normes de service pour les principaux secteurs de service;
 - * mesurer l'amélioration de la satisfaction des clients;
 - * élaborer des stratégies de consultation des clients;
 - * énoncer, dans les plans d'activité, les mesures envisagées pour améliorer la satisfaction des clients;
 - * raffermir la responsabilisation dans les accords de rendement ministériels pour améliorer la satisfaction des clients;
 - * fournir aux employés les compétences dont ils ont besoin pour offrir des services de qualité.

Critère de rendement

- Niveau accru d'intégration des principes et méthodes de services de qualité dans les activités ministérielles. Ce critère peut être mesuré dans le cadre de l'évaluation des plans d'activité, au moyen des résultats du deuxième sondage de Statistique Canada et au moyen des rapports périodiques présentés aux ministres du Conseil du Trésor.

3.5 Accroissement de l'efficacité de la prestation des services par l'amélioration des politiques et des mécanismes

En plus d'améliorer les politiques et les normes, le SCT continue d'élaborer des mécanismes, comme des techniques d'auto-évaluation, qui aideront les gestionnaires à conserver le contrôle et à demeurer responsables dans des milieux de plus en plus diversifiés.

Priorités

- Rationaliser les politiques, les règlements et les exigences en matière de rapports du Conseil du Trésor en examinant les secteurs qui restreignent la latitude des gestionnaires.
- Fournir aux ministères une liste de diplômés qualifiés susceptibles d'occuper des postes d'agents financiers et de vérificateurs internes.
- Évaluer l'efficacité des politiques de sous-traitance au chapitre de l'atteinte des objectifs d'acquisition nationaux, et notamment d'améliorer la prestation du service.
- Examiner les règlements pris en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques pour faire en sorte qu'ils favorisent la mise en œuvre de nouveaux systèmes automatisés rationalisés fondés sur les nouvelles technologies; prendre de nouveaux règlements tenant compte des changements apportés à la Loi sur la gestion des finances publiques.

Critères de rendement

- Efficacité des politiques et des mécanismes en vue de faciliter l'exécution des programmes.
- Recrutement de 30 nouveaux agents financiers et vérificateurs internes satisfaisant aux exigences des ministères clients.
- Évaluation des observations des médias sur la sous-traitance, de rapports publiés par des comités parlementaires et des décisions rendues par le Tribunal canadien du commerce extérieur.
- Évaluation de la conformité des ministères aux méthodes de soumission définies dans les accords commerciaux du Canada, et du niveau de concurrence énoncé dans les rapports annuels des ministères sur la sous-traitance.

Pour plus d'information sur la fonction de contrôleur, veuillez communiquer avec :

Colin Potts
Sous-contrôleur général
10^e étage, tour est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7820
Télécopieur : (613) 952-0354
Courrier électronique : Potts.Colin@tbs-sct.gc.ca

Secteur d'activité 4 – Gestion de l'information et technologies de l'information

Le Secrétariat s'engage, auprès des Canadiens, à faire preuve du leadership nécessaire à l'égard de l'utilisation de technologies de l'information (TI) de manière à appuyer le programme de renouveau du gouvernement fédéral.

La gestion de l'information et les technologies de l'information (GI/TI) représentent deux des principaux mécanismes stratégiques devant favoriser la réforme de la fonction publique et l'amélioration de la prestation des services. Dans son rôle de chef de file au sein de l'administration fédérale en matière de GI/TI, le SCT fait en sorte d'accélérer le programme du renouveau du gouvernement à l'aide de la GI/TI et d'accroître l'efficacité et l'efficience de ses ressources en TI.

En 1997-1998, le secteur d'activité «Gestion de l'information et technologies de l'information» interviendra pour 28,5 p. 100 du total des dépenses prévues au titre du programme d'administration centrale de la fonction publique et pour 10,9 p. 100 du total des dépenses consacrées à l'effectif des ministères. La ventilation des dépenses prévues figure ci-dessous.

Dépenses prévues pour le secteur d'activité «Gestion de l'information et technologies de l'information»

Exercice	ETP	Salaires et avantages sociaux des employés	Biens et services	Dépenses brutes prévues ¹
(en millions de dollars)				
1996-1997	91,0	6,2	5,4	11,6
1997-1998	87,5	6,0	22,1	28,1
1998-1999	77,0	5,4	7,4	12,8
1999-2000	77,0	5,4	3,6	9,0

1. Le montant consacré à chaque secteur d'activité est majoré de montants spécifiques pour couvrir les dépenses engagées pour le compte d'autres ministères dans le cadre d'activités partagées qui sont recouvrées par la suite. Ces recettes servent à renouveler les coûts assumés par le SCT pour le compte d'autres ministères dans le cadre d'initiatives communes, dont le Système intégré de gestion des finances et du matériel, la Stratégie d'information financière (SIF), le cadre amélioré de gestion et d'autres systèmes communs.

4.1 Orientation stratégique dans le domaine de la GI/TI

Les technologies de l'information représentent l'un des principaux mécanismes stratégiques de la réforme de la fonction publique et de l'amélioration de la prestation du service. Pour obtenir ces résultats, d'importantes questions touchant la gestion et les technologies de l'information doivent être envisagées à l'échelle horizontale, tant au sein des gouvernements qu'entre eux. Le SCT fait preuve de leadership auprès du gouvernement fédéral et lui fournit des orientations stratégiques à long terme à l'égard de ces questions.

Un certain nombre de ressources permettent d'exécuter les activités du Secrétariat : les comités de la haute direction de la fonction publique; les recommandations du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, qui relève du secteur privé, et un nouveau cadre de gestion de la politique d'information tenant compte des valeurs sociales d'une économie fondée sur l'information.

Jusqu'à présent, on compte au sein du gouvernement fédéral plus de 150 projets de commerce électronique (CE) portant sur des activités telles que le dépôt des déclarations de revenu et la réception et le règlement des factures par carte de crédit. Une liste des projets de CE est présentée sur Internet à l'adresse <http://www.intergov.gc.ca>.

Priorités

- Mettre en œuvre un plan d'action pour faire du commerce électronique (CE) l'outil privilégié de fonctionnement du gouvernement d'ici 1998 afin d'offrir aux Canadiens des services plus abordables, plus accessibles et qui répondent mieux à leurs attentes.
- Établir un cadre et une structure de gérance pour faciliter l'implantation du CE.
- Élaborer une politique et une stratégie de mise en œuvre de l'infrastructure publique clé pour le gouvernement du Canada, en collaboration avec d'autres instances, pour assurer la transmission de l'information électronique avec sécurité.

Critères de rendement

- Établissement de jalons et de responsabilités pour déterminer dans quelle mesure les objectifs de CE ont été atteints.
- Établissement d'un cadre législatif et stratégique en 1997 -1998 pour accélérer l'application du CE.
- Mise en œuvre d'une infrastructure publique clé en 1997 -1998.

4.2 Adoption d'une démarche fédérale en matière d'investissement dans les TI

Le vérificateur général a déclaré que le gouvernement effectue des progrès satisfaisants au chapitre de l'utilisation des technologies de l'information pour renouveler les services fédéraux. Le Secrétariat élabore un plan d'investissement stratégique axé sur la supervision et la facilitation de manière à permettre aux ministères d'optimiser les avantages et de contenir les coûts de mise en œuvre des TI.

Priorités

- Élaborer un plan stratégique triennal sur l'architecture et l'investissement dans l'information et les technologies.
- Mettre en œuvre le nouveau cadre pour appuyer la gestion améliorée des projets de TI au sein du gouvernement fédéral.

- Établir des priorités pour l'ensemble du gouvernement fédéral et un plan de travail pour régler le problème informatique de la date pour l'an 2000.
- Élaborer un plan prévoyant l'évolution soutenue des systèmes et technologies entre les ministères.

Critères de rendement

- Établissement d'un consensus à l'échelle fédérale portant sur les priorités de GI/TI et publication d'investissement dans les TI.
- Établissement de normes concernant les achats de l'État et l'investissement dans l'infrastructure.
- Mise en œuvre du nouveau cadre de gestion des TI en 1997 -1998.
- Indication, dans les plans d'action du gouvernement fédéral et de ses ministères, des systèmes de TI essentiels pour régler le problème informatique de la date pour l'an 2000.
- Orientation stratégique permanente à l'intention des ministères et établissement de centres de soutien des systèmes partagés à Conseils et Vérification Canada.

4.3 Facilitation des initiatives de renouveau fondées sur l'information

Le gouvernement s'engage à devenir un utilisateur modèle des technologies de l'information et des communications, à améliorer le service offert aux Canadiens et à réduire les coûts. Le SCT doit déterminer et, dans la mesure du possible, éliminer les obstacles que posent les exigences d'information qui nuisent à l'efficacité du service, de manière à ce que les Canadiens puissent communiquer plus facilement avec leur gouvernement. Le Secrétariat est sur le point de modifier son cadre stratégique pour s'adapter à une ère où les technologies évoluent rapidement et se perfectionnent constamment.

Priorités

- Remanier les politiques de GI pour appuyer l'intensification de l'exécution électronique des programmes et de prestation des services, et offrir des conseils stratégiques permanents aux ministères.
- Orienter la participation du SCT à des initiatives pour que le gouvernement devienne un utilisateur modèle des TI, comme l'indique le Plan d'action de l'autoroute de l'information.
- Continuer de réduire sensiblement le fardeau de paperasserie imposé aux petites entreprises dans leurs rapports avec le gouvernement fédéral.
- Élaborer des recommandations visant à établir un identificateur commun de clients (ICC) pour les particuliers qui traitent avec le gouvernement.

Critères de rendement

- Acceptation d'un nouveau cadre stratégique de gestion de l'information au sein des ministères en 1997-1998.
- Augmentation mesurable du nombre de services fédéraux offerts sur support électronique.
- Sondage de suivi auprès des petites entreprises canadiennes sur les progrès réalisés par le gouvernement fédéral pour réduire le fardeau de la paperasserie.
- Acceptation d'une stratégie relative à l'ICC qui protège les renseignements personnels.

4.4 Proposition de solutions face aux problèmes relatifs à la GI/TI

Parmi ses fonctions de chef de file, le Secrétariat doit veiller à ce que les professionnels des TI du gouvernement fédéral possèdent les compétences, qualités et formation de base nécessaires pour l'avenir. D'après l'analyse d'un important sondage du SCT auprès des professionnels des TI du gouvernement fédéral sur plusieurs questions importantes touchant la composition, les compétences et la formation de ce groupe, le SCT planifie un autre examen et de nouvelles prévisions sur les tendances des connaissances, des compétences et des aptitudes nécessaires à ces professionnels. Ces renseignements permettront au SCT d'élaborer des modèles, y compris les exigences d'embauche, de formation, de classification, de rémunération et de recyclage de ces employés.

Priorités

- Élaborer une solide stratégie de ressources humaines pour renouveler la collectivité des TI.
- Élaborer et communiquer une stratégie de recrutement et de maintien en poste, et établir des mécanismes pour appuyer en permanence la collectivité des TI.

Critère de rendement

- Détermination et communication des compétences de base en TI pour les agents et les cadres supérieurs.

4.5 Établissement de partenariats avec des ministères fédéraux et le secteur privé pour la mise en œuvre de meilleures façons d'offrir des services de GI/TI au sein du gouvernement

Le Secrétariat s'est fixé comme priorité d'améliorer la collaboration avec les fournisseurs pour favoriser l'utilisation stratégique et efficace des technologies. Les provinces, territoires et municipalités, de même que le secteur privé et les ministères fédéraux examinent la prestation électronique conjointe d'information et de services gouvernementaux aux Canadiens. Cette approche se fonde sur la collaboration entre les gouvernements et l'industrie visant à fournir des solutions novatrices en matière de TI.

Priorités

- Améliorer la collaboration entre les divers paliers de gouvernement et entre les gouvernements et les fournisseurs de TI.
- Continuer d'améliorer les initiatives d'infrastructure liées au projet «Gouvernements canadiens en direct» (<http://www.intergov.gc.ca>).
- Rationaliser les services du réseau des télécommunications dans l'ensemble du gouvernement fédéral.
- Examiner le processus d'acquisition des TI, en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et le secteur privé.

Critères de rendement

- Établissement d'un cadre de coordination de la prestation des services d'infrastructure au sein du gouvernement.
- Acceptation d'un processus révisé d'acquisition des TI au sein du gouvernement.
- Augmentation du nombre d'initiatives d'infrastructure conjointes pour offrir en direct des services et partager les meilleures pratiques entre les paliers fédéral, provincial et municipal.
- Établissement d'un plan d'action visant à rationaliser les services du réseau de télécommunication entre les ministères, les provinces, TPSGC et l'industrie.

4.6 Prestation de renseignements sur les ressources humaines à l'échelle fédérale aux secteurs stratégiques du SCT et à d'autres organismes centraux

À titre d'employeur, le SCT est chargé de recueillir des renseignements sur les ressources humaines dans l'ensemble des services fédéraux.

Priorités

- Recueillir des renseignements à partir des bases de données fédérales et fournir des renseignements pour appuyer le processus de négociation collective et d'autres fonctions stratégiques des organismes centraux.
- Établir un conseil interne de gestion pour orienter les niveaux de service entre les directions, les priorités et capitaux à investir.

Critère de rendement

- Mesure dans laquelle l'information est utilisée dans le cadre du processus de négociation collective.

Pour plus d'information sur la GI/TI, veuillez communiquer avec :

Bernie Gorman
Dirigeant principal de l'information par intérim
9^e étage, tour ouest
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-9645
Télécopieur : (613) 952-8536
Courrier électronique : Gorman.Bernie@tbs.sct.gc.ca

Secteur d'activité 5 – Travaux d'infrastructure Canada

Le Secrétariat s'engage à appuyer le président dans son rôle de ministre responsable des travaux d'infrastructure.

Le programme Travaux d'infrastructure Canada a été créé en 1994 pour améliorer l'infrastructure municipale du Canada et pour créer des emplois. Une somme de 2 milliards de dollars consentie par le gouvernement fédéral a été jumelée à un versement équivalent de la part des provinces et des municipalités. L'établissement du programme s'est accompagné d'une responsabilité spéciale pour le Cabinet, et le SCT a été prié d'accueillir les services administratifs du Bureau de l'infrastructure et d'assumer la charge de son budget et de son effectif.

Le 1^{er} janvier 1997, le programme avait engagé environ 99 p. 100 de l'affectation de 2 milliards de dollars consentie par le gouvernement fédéral. Plus de 12 500 projets d'une valeur totale dépassant 6,6 milliards de dollars avaient permis de créer environ 104 000 emplois dans le secteur de la construction. Ces projets ont permis de remettre en état l'infrastructure existante et de bâtir de nouvelles installations.

La majorité des projets approuvés et mis en œuvre devaient être achevés d'ici la fin de mars 1997 et les activités du Bureau des infrastructures devaient prendre fin peu après. Cependant, en décembre 1996, le gouvernement a annoncé qu'il augmenterait de 425 millions de dollars les fonds affectés au programme en 1997-1998 et il a offert aux provinces de participer à cette initiative d'un an.

Le tableau qui suit représente le financement prévu du programme Travaux d'infrastructure Canada. En raison des délais, ces chiffres ne figurent pas dans le budget des dépenses principal du SCT pour 1997-1998.

Dépenses prévues pour le secteur d'activité «Travaux d'infrastructure Canada»

Exercice	ETP	Salaires et avantages sociaux des employés	Biens et services	Dépenses brutes prévues ¹
(en millions de dollars)				
1996-1997	9	0,6	0,4	1,0
1997-1998	12	0,6	1,0	1,6

1. Le montant consacré à chaque secteur d'activité est majoré de montants spécifiques pour couvrir les dépenses engagées pour le compte d'autres ministères dans le cadre d'activités partagées qui sont recouvrées par la suite. Ces recettes servent à renouveler les coûts assumés par le SCT pour le compte d'autres ministères dans le cadre d'initiatives communes, dont le Système intégré de gestion des finances et du matériel, la Stratégie d'information financière (SIF), le cadre amélioré de gestion et d'autres systèmes communs.

5.1 Amélioration de l'infrastructure du Canada et création d'emplois

Priorité

- Entamer des négociations avec les provinces pour appliquer des programmes d'infrastructure le plus rapidement possible de manière à maximiser la création d'emplois pendant la période de construction de 1997.

Critères de rendement

- Achèvement des ententes fédérales -provinciales pour prolonger le programme d'infrastructure.
- Nombre de projets approuvés, immobilisations et emplois créés.

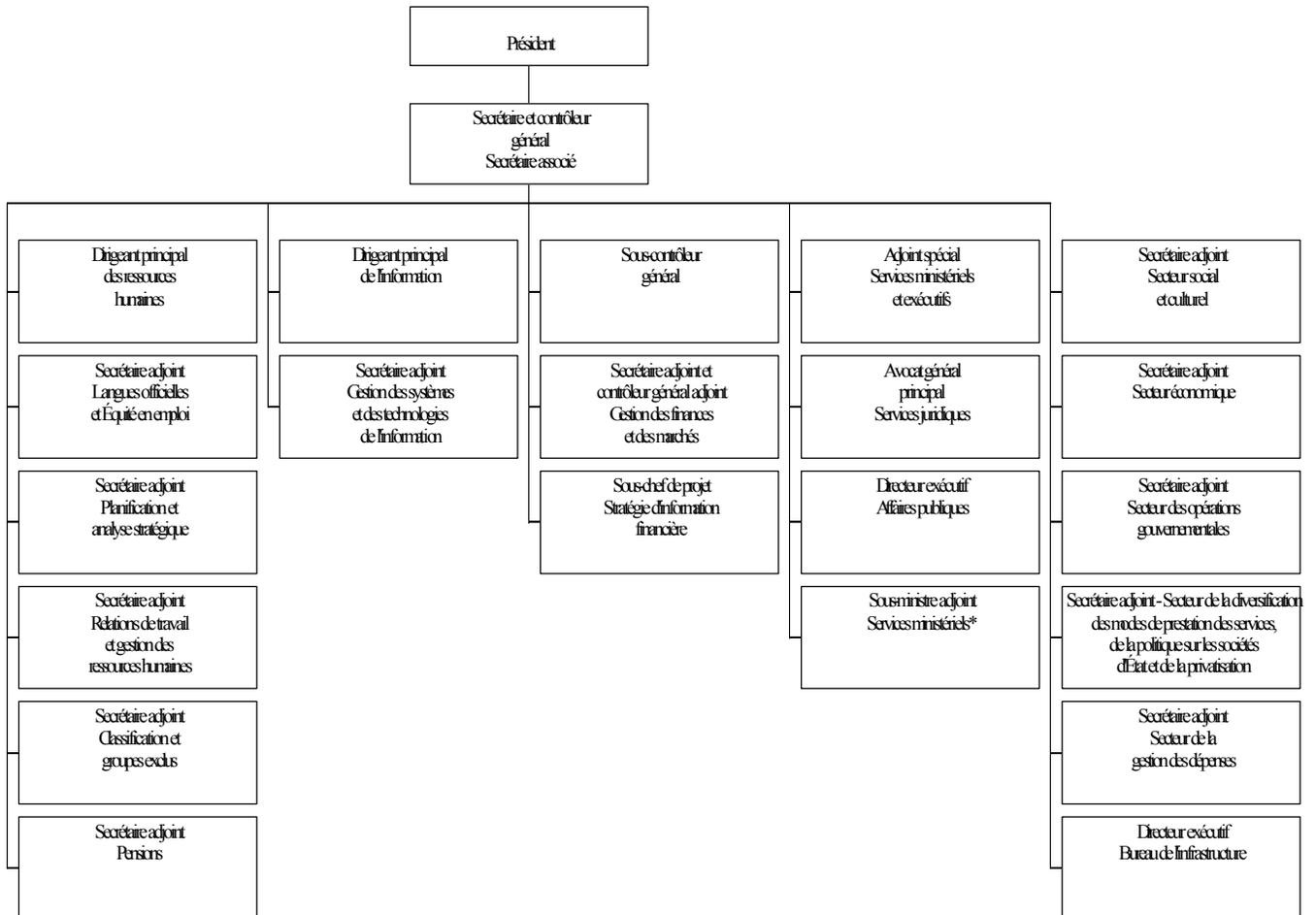
Pour plus d'information sur le programme Travaux d'infrastructure Canada, veuillez communiquer avec :

Paul Thibault
Secrétaire adjoint, Secteur des opérations gouvernementales
Directeur exécutif intérimaire, Bureau de l'infrastructure
7^e étage, tour est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-0531
Télécopieur : (613) 957-0525
Courrier électronique : Thibault.Paul@tbs-sct.gc.ca

Annexe 1 – Structure du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Organigramme du SCT



* Services communs avec le ministère des Finances

Le Secteur de gestion des dépenses aide le président à s'acquitter de sa tâche législative, c'est-à-dire produire et déposer les budgets des dépenses principal et supplémentaire. Le secteur coordonne des activités comme la mise à jour annuelle des niveaux de référence des budgets ministériels, la gestion de la réserve de fonctionnement et le crédit pour éventualités du gouvernement. Il collabore avec le ministère des Finances pour préparer les données sur le cadre financier et sur les dépenses en prévision du budget, et élabore les exigences en matière de rapports centralisés. Le secteur collabore avec les ministères à préparer des plans d'activité, des présentations sur les budgets des dépenses et des documents pilotes ayant trait au projet d'amélioration des rapports au Parlement. Il tient également à jour les dépenses prévues du gouvernement, élabore des politiques sur la gestion des dépenses et analyse les dépenses de l'État.

Le Secteur de la diversification des modes d'exécution, de la politique des sociétés d'État et de la privatisation appuie les objectifs du gouvernement en matière de réforme du secteur public fédéral et de modernisation de la prestation de services; il fait fonction de chef de file, offre une orientation stratégique et des conseils techniques aux ministères, au secteur privé, aux autres paliers de gouvernement et aux collègues du Secrétariat au sujet des options organisationnelles permettant d'atteindre ces objectifs; il gère les principales stratégies horizontales liées aux sociétés d'État et à d'autres structures administratives; il exécute les fonctions de surveillance et d'information requises par la Loi sur la gestion des finances publiques; il dirige des projets de privatisation ou y participe et il trouve des candidats à la privatisation et à la commercialisation en prévision du budget fédéral.

Trois secteurs de programme analysent les exigences en matière de politiques et de programmes pluriannuels pour conseiller le Conseil du Trésor sur la répartition des ressources. Ces secteurs informent également les ministères et organismes des politiques, directives et décisions du Conseil du Trésor qui influent sur l'utilisation et le niveau des ressources :

- le Secteur social et culturel conseille le président sur les grandes questions touchant la politique culturelle et sociale et sur les répercussions fédérales -provinciales de l'actuel programme de réforme de la politique sociale;
- le Secteur des opérations gouvernementales fournit des conseils sur les grandes questions stratégiques liées aux affaires étrangères, à la défense, à l'immigration et aux opérations gouvernementales. Il coordonne également le programme Travaux d'infrastructure Canada;
- le Secteur économique fournit des conseils sur les grandes questions liées à la politique économique, y compris la politique des transports et de l'environnement, et il coordonne le programme fédéral de réforme de la réglementation.

Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines est chargée de conseiller le président et d'appuyer le Conseil du Trésor concernant la gestion des responsabilités permanentes du gouvernement à titre d'employeur. Elle assume des responsabilités de première importance dans les domaines de la négociation collective et des relations de travail; en outre, elle gère le programme des pensions de retraite, les programmes d'avantages sociaux et d'assurance destinés aux employés, la classification et la rémunération du groupe de la direction, l'équité salariale, l'équité en emploi, les langues officielles et les politiques générales de gestion des ressources humaines; elle fournit aux ministères et organismes une orientation stratégique, des interprétations et des conseils.

Sous-contrôleur général

Le sous-contrôleur général dirige la fonction de contrôleur à l'intention des ministères, d'autres organismes centraux et du SCT. Parmi ses attributions, mentionnons la prestation de conseils sur la gestion financière, la gestion des marchés, l'examen des opérations gouvernementales et les services de qualité. La fonction de contrôleur se compose des processus administratifs intégrés essentiels de gestion des risques, la prise en considération des répercussions des décisions avant leur mise en œuvre, les rapports sur les résultats et la saine gestion financière. Pour faciliter le passage à une fonction de contrôleur moderne, un groupe de travail indépendant composé de spécialistes des secteurs privé et public a été constitué pour examiner la fonction de contrôleur au sein du gouvernement du Canada et en faire rapport.

Direction du dirigeant principal de l'information

La Direction du dirigeant principal de l'information a pour fonction d'implanter au sein du gouvernement une orientation stratégique à long terme axée sur la politique, compte tenu des programmes de compression des ressources en vigueur. Elle a récemment été réorganisée de manière à offrir de meilleurs services à ses clients ministériels. Elle fait fonction de chef de file à l'égard de questions touchant l'information et la technologie dans l'ensemble du gouvernement et offre une vision stratégique en prévision du renouveau fondé sur les technologies de l'information (TI) au sein du gouvernement; elle vise à améliorer les rapports avec les fournisseurs de TI, elle participe au renouveau de la collectivité des TI, elle élimine les obstacles stratégiques en vue d'assurer la gestion efficace de l'information au sein du gouvernement fédéral et elle optimise les retombées des investissements dans les TI. Ces activités visent à améliorer la façon dont le gouvernement fédéral et ses partenaires offrent des services aux Canadiens.

Administration centrale du Secrétariat du Conseil du Trésor

L'administration centrale du Secrétariat du Conseil du Trésor comprend les cabinets du président, du secrétaire et contrôleur général et du secrétaire associé, et elle offre des services d'orientation et des conseils de haut niveau aux ministères, de même que des services touchant les aspects juridiques, financiers et administratifs, les affaires publiques et le personnel.

Les Services ministériels et exécutifs veillent à ce que le président, le secrétaire et contrôleur général, le secrétaire associé et le personnel exonéré reçoivent l'information, la correspondance et le soutien administratif et logistique nécessaires pour leur permettre d'exécuter toutes leurs tâches auprès du Parlement et du Conseil du Trésor et facilitent leur rapport avec d'autres ministères et organismes non gouvernementaux.

Les Affaires publiques offrent des services au président, au secrétaire et contrôleur général, au secrétaire associé et aux secteurs d'activité dans les domaines de la planification stratégique des communications, des relations avec les médias, de la rédaction de discours (pour le président et le secrétaire et contrôleur général), de la recherche et de l'analyse des questions touchant l'environnement public, des communications internes et du contrôle de la qualité.

La Direction des services ministériels offre au SCT des services de gestion et de soutien internes dans les domaines des ressources humaines, des services informatiques financiers, de l'intégration des systèmes, de l'administration et de la sécurité.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses prévues de l'administration ministérielle. Ces renseignements ne sont pas compris dans les tableaux portant sur les secteurs d'activité.

Dépenses prévues, administration centrale du SCT

Exercice	ETP	Salaires et avantages sociaux des employés	Biens et services	Dépenses brutes prévues ¹
		(en millions de dollars)		
1996-1997	220	12,3	7,8	20,1
1997-1998	216	12,4	8,0	20,4
1998-1999	210	12,0	7,6	19,6
1999-2000	210	12,0	7,6	19,6

1. Le montant consacré à chaque secteur d'activité est majoré de montants spécifiques pour couvrir les dépenses engagées pour le compte d'autres ministères dans le cadre d'activités partagées qui sont recouvrées par la suite. Ces recettes servent à renouveler les coûts assumés par le SCT pour le compte d'autres ministères dans le cadre d'initiatives communes, dont le Système intégré de gestion des finances et du matériel, la Stratégie d'information financière (SIF), le cadre amélioré de gestion et d'autres systèmes communs.

Rapports ministériels et réglementaires préparés à l'intention du Conseil du Trésor ou du Parlement

Budget des dépenses de 1996-1997

Budget des dépenses supplémentaire (B), 1995-1996

L'équité en emploi dans la fonction publique – Rapport annuel 1994-1995

Les langues officielles dans les institutions fédérales – Rapport annuel 1995-1996

Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient un intérêt – Rapport annuel 1994

Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques, juin 1996

Rapport annuel sur l'application de la Loi sur la pension de la fonction publique, 1995

Rapport annuel sur l'application de la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires pour l'exercice clos le 31 mars 1995

Rapport annuel sur les marchés de l'État soumis par les ministères et les organismes

Rapport sur l'application de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires pour l'exercice clos le 31 mars 1995

Rapport sur les plans et les priorités pour 1997-1998 — 1999-2000

Repenser le rôle de l'État – Améliorer la mesure des résultats et de la responsabilisation — Rapport annuel au Parlement par le président du Conseil du Trésor, 1996

* Ces documents sont disponibles sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Lois appliquées par le SCT

Lois de crédits

Loi sur l'emploi dans la fonction publique (certaines dispositions seulement), L.R.C., 1985, ch. P-33

Loi sur l'équité en matière d'emploi (de concert avec le ministre du Développement des ressources humaines)

Loi sur la dissolution ou la cession de sociétés d'État, 1985, ch. 41

Loi sur la gestion des finances publiques (de concert avec le ministre des Finances)

Loi sur la mise au point des pensions du service public, S.R.C., 1970, ch. P-33

Loi sur la pension de la fonction publique, L.R.C., 1985, ch. P-36

Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs, L.R.C., 1985, ch. L-8

Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R.C., 1985, ch. P-21

Loi sur la rémunération du secteur public, 1991, ch. 30

Loi sur le partage des prestations de retraite, 1992, ch. 46 (annexe II)

Loi sur le vérificateur général, L.R.C. 1985, ch. A-17

Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R.C., 1985, ch. M-5

Loi sur les immeubles fédéraux, 1991, ch. 50

Loi sur les langues officielles (parties IV, V et VI et article 91)

Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R.C., 1985, ch. S-24

Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques, L.R.C., 1985, ch. 13 (2^e suppl.)

Loi sur les régimes de retraite particuliers, 1992, ch. 46 (annexe I)

Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (de concert avec le président du Conseil privé)

Annexe 2 – Éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale

Les éventualités du gouvernement et les programmes financés par l'administration centrale permettent au gouvernement de financer des projets imprévus au moment de la préparation du budget des dépenses principal. De même, ils permettent de financer des programmes spéciaux coordonnés par le Conseil du Trésor jusqu'à l'attribution finale des fonds. Ces fonds permettent d'accroître le financement de tous les programmes fédéraux. Ces programmes se composent de trois activités : les éventualités du gouvernement, la reprographie et l'aide à la formation.

1997-1998 — Partie II du budget des dépenses — Exigences financières d'après le crédit

Crédit	Éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale	1997-1998 Budget principal	1996-1997 Budget principal
(en millions de dollars)			
5	Éventualités du gouvernement	450,0	450,0
10	Reprographie	1,9	1,4
15	Aide à la formation	10,0	10,0
	Total du programme	461,9	461,4

Éventualités du gouvernement

Le crédit «Éventualités du gouvernement» est un mécanisme de financement temporaire qui permet aux ministères et aux organismes de donner suite aux exigences des politiques et de s'acquitter de leur charge de travail avant l'approbation du budget des dépenses supplémentaire. Il fournit également des fonds pour combler certains déficits au chapitre de la rémunération, notamment en ce qui touche l'indemnité de cessation d'emploi et le congé de maternité.

À l'exception des rajustements de rémunération, les ministères et organismes remboursent les affectations à partir du crédit des éventualités lorsque le Parlement a approuvé le budget des dépenses supplémentaire. Les ministères et les organismes ne remboursent pas les affectations liées au déficit au chapitre de la rémunération parce que ces affectations ne rehaussent pas le niveau d'activité d'un programme. Dans les autres cas, le gouvernement devrait déposer de nombreux budgets des dépenses supplémentaires techniques mineurs auprès du Parlement.

Lorsque le Parlement fournit des fonds à l'égard de diverses dépenses mineures et imprévues, il contribue à l'exécution efficace et ordonnée des affaires de l'État. Ce processus confère aux hauts fonctionnaires du Canada la discrétion et la latitude nécessaires pour réagir rapidement à des dépenses imprévues tout en maintenant les principes du contrôle parlementaire et de la responsabilisation des cadres supérieurs.

En raison de la nature de cette activité, les dépenses ne sont pas imputées directement à ce compte. À la fin de l'exercice, les affectations provenant du crédit pour éventualités du gouvernement ont été remboursées à même le budget des dépenses supplémentaire ou transférées pour compléter d'autres crédits de manière à combler le déficit au chapitre de la rémunération. Le solde de fin d'exercice devient périmé.

Les principaux facteurs utilisés pour déterminer le niveau de financement des éventualités du gouvernement comprennent la gestion de la réserve par le Conseil du Trésor et le calendrier des nouvelles dépenses. Le cas échéant, des mesures de financement temporaires sont habituellement proposées à l'égard des articles qui ne peuvent être intégrés au budget des dépenses principal parce qu'ils n'ont pas été entièrement définis à la date de préparation du budget principal et qu'ils ne peuvent être financés à partir des crédits en vigueur. Chaque budget des dépenses supplémentaire renferme la liste de toutes les initiatives comprises dans le budget des dépenses supplémentaire et qui ont bénéficié d'un financement temporaire par l'intermédiaire du crédit pour éventualités du gouvernement.

Le SCT continuera d'évaluer le niveau de financement nécessaire pour les éventualités du gouvernement qui se rapportent aux dépenses publiques approuvées et au niveau de certains coûts liés au personnel de la fonction publique qui dépassent le cadre de contrôle des ministères et organismes fédéraux. Vu que la structure de crédit actuelle est en vigueur depuis 1970-1971, un montant d'environ 1 p. 100 de tous les crédits budgétaires du budget des dépenses principal a été jugé suffisant pour les éventualités du gouvernement et réputé acceptable pour le Parlement. Selon les prévisions, ce montant continuera d'être appliqué.

Comparaison des ressources aux dépenses budgétaires du budget des dépenses principal

	1996-1997	1995-1996	1994-1995
	(en millions de dollars)		
Dépenses budgétaires approuvées	45 300	48 000	48 577
Éventualités du gouvernement	450	450	450
Pourcentage des dépenses budgétaires	0,99	0,94	0,93

Programmes financés par l'administration centrale

Reprographie (reproduction en fac-similé d'un document graphique)

Le crédit «Reprographie» permet de financer les coûts découlant d'un contrat de licence conclu entre le gouvernement et les groupes représentant des auteurs et des éditeurs de documents assujettis à la Loi sur le droit d'auteur. Les dispositions de ce contrat autorisent la reproduction d'ouvrages publiés, sous réserve du droit d'auteur. Le contrat est en vigueur jusqu'au 31 mars 2001 et il a un effet rétroactif au 1^{er} février 1989.

En raison de la nature générale de cette activité, le financement est fourni par l'administration centrale. Toutefois, les dépenses ne sont pas imputées directement à ce compte, mais à celui du ministère qui administre actuellement le contrat.

Aide à la formation

En vertu du Règlement sur l'emploi dans la fonction publique, le crédit «Aide à la formation» offre des fonds supplémentaires aux ministères et aux organismes aux fins de la formation des fonctionnaires déclarés excédentaires. Ce crédit autorise le Conseil du Trésor à regarnir d'autres crédits à l'égard de cette formation.

Un critère important de réussite réside dans l'effet de la formation sur la situation des fonctionnaires déclarés excédentaires. On prévoit que les ministères et organismes auront recours à cette formation pour réduire le nombre des fonctionnaires inscrits sur la liste des fonctionnaires excédentaires et la période au cours de laquelle ils y sont inscrits.

Annexe 3 – Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance

Le Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance couvre la part des frais assumés par l'employeur à l'égard des régimes de soins de santé, de soutien du revenu et d'autres régimes d'assurance destinés aux fonctionnaires pour lesquels le Conseil du Trésor est l'employeur désigné en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres textes de référence.

Le tableau ci-dessous indique le coût total des prestations versées aux employés.

Coût des prestations aux employés

	Budget des dépenses 1997-1998	Budget des dépenses 1996-1997	Réel 1995-1996
(en millions de dollars)			
Coûts du programme			
Assurance de soins médicaux et autres assurances	526,2	460,1	434,9
Versements aux employés de leur part de la réduction des primes d'assurance-chômage	1,2	2,3	1,0
Régimes de soins de santé et autres assurances pour les employés recrutés sur place (à l'extérieur du Canada)	5,0	4,0	4,2
Impôt santé des provinces	243,2	262,0	244,0
Taxe de vente au détail du Québec	4,5	4,5	4,3
Loi sur la mise au point des pensions du service public	0,1	0,1	0,1
Loi sur les régimes de retraite particuliers	200,0	200,0	507,0
Régimes de retraite pour les employés recrutés sur place (à l'extérieur du Canada)	15,6	14,6	12,5
Régimes de sécurité sociale pour les employés recrutés sur place (à l'extérieur du Canada)	14,0	13,8	10,1
	1 009,8	961,4	1 281,1
Coûts décentralisés¹			
Pension de la fonction publique	1 009,0	991,0	892,0
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	205,0	191,0	186,2
Prestations de décès	9,0	7,0	5,8
Assurance-emploi	281,0	315,0	326,6
	2 513,8	2 465,4	2 628,7

D'autres frais législatifs spéciaux, comme ceux des députés, des membres des Forces armées canadiennes et de la GRC, sont compris dans ceux du ministère ou de l'organisme visé.

1. Outre les frais liés au programme, d'autres coûts législatifs se rapportant aux régimes de retraite et d'assurance, comme ceux prévus par la Loi sur la pension de la fonction publique, ont été décentralisés vers chaque programme. Le programme et les frais législatifs décentralisés sont indiqués dans le présent tableau pour mieux illustrer l'ensemble des coûts des prestations.

Les régimes d'assurance protègent les fonctionnaires et leurs familles contre des pertes financières en cas de maladie, d'invalidité ou de décès, à des niveaux généralement comparables à la protection offerte par d'autres employeurs canadiens. De même, le programme couvre des paiements périodiques non discrétionnaires que le gouvernement, en sa qualité d'employeur, doit effectuer en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage et des lois provinciales. Ce programme permet également de financer le coût de l'assurance -santé provinciale et des prestations supplémentaires à l'égard des rentiers.

Ce programme assume la part de l'employeur à l'égard du coût des régimes de retraite, d'avantages sociaux et de sécurité sociale des fonctionnaires fédéraux en poste à l'étranger, de même que les paiements législatifs en vertu de la Loi sur la mise au point des pensions du service public.

Les régimes d'avantages sociaux de la fonction publique ont évolué au fil des ans et ont permis de maintenir la position concurrentielle du gouvernement sur le marché du travail. Certains régimes sont le fruit de négociations et d'ententes conclues avec des syndicats, tandis que d'autres proviennent d'obligations imposées par la loi canadienne. D'autres régimes aident le Canada à se conformer aux lois et aux pratiques locales se rapportant aux employés recrutés à l'étranger. La modification du coût des régimes découle principalement de rajustements actuariels requis pour maintenir les prestations actuelles, de changements apportés aux groupes assurés, d'augmentations salariales, de la révision des prestations et des ententes de partage des frais et, dans le cas des employés recrutés à l'étranger, des fluctuations des taux de change. Les deux tableaux qui suivent énoncent les coûts prévus.

Dépenses au titre de l'assurance dans la fonction publique

	Assurances	Réduction des primes d'assurance- emploi	Primes pour les fonctionnaires recrutés sur place	Charge s sociales	Taxe de vente du Québec
	(en millions de dollars)				
1995-1996 (réel)	434,9	1,0	4,2	244,0	4,3
1996-1997 (prévisions)	460,1	2,3	4,0	262,0	4,5
1997-1998 (prévisions)	526,2	1,2	5,0	243,2	4,5

Dépenses liées aux pensions de la fonction publique

	Loi sur la mise au point des pensions du service public	Programme d'encou- ragement à la retraite anticipée	Régimes de retraite pour les employés recrutés sur place	Sécurité sociale pour les employés recrutés sur place
(en millions de dollars)				
1995-1996 (réel)	0,1	507,0	12,5	10,1
1996-1997 (prévisions)	0,1	200,0	14,6	13,8
1997-1998 (prévisions)	0,1	200,0	15,6	14,0

Les chiffres inscrits à la colonne «Programme d'encouragement à la retraite anticipée» dans le tableau ci-dessus ont trait aux coûts liés aux prestations offertes aux fonctionnaires de 50 à 54 ans en vertu de ce programme. Le PERA encourage certains employés visés par des compressions de l'effectif en vertu de l'Examen des programmes à quitter la fonction publique en les rendant admissibles à une rente non réduite. Ce programme est en vigueur depuis le 1^{er} avril 1995 et le demeurera jusqu'au 31 mars 1998.

Lorsqu'un fonctionnaire admissible est mis à pied et choisit une prestation en vertu du PERA, l'employeur doit verser une cotisation au Compte des régimes compensatoires pour financer l'écart entre la rente non réduite et la rente à verser à cette personne en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique.

Annexe 4 – Renseignements financiers supplémentaires

Détail sur les dépenses prévues, d'après le secteur d'activité, pour 1997-1998

	ETP	Budgétaire					Moins recettes à faire valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
		Fonction-nement	Immobilisations	Subventions et contributions	Dépenses brutes	Dépenses brutes prévues		
(en millions de dollars)								
Secteur d'activité								
Planification des ressources et gestion des dépenses	174	16,8			16,8	16,8	,1	16,7
Gestion des ressources humaines	245	25,5			25,5	25,5	,1	25,4
Fonction de contrôleur	78,5	7,8			7,8	7,8	,5	7,3
Gestion de l'information et technologies de l'information	87,5	28,1			28,1	28,1	19,0	9,1
Travaux d'infrastructure Canada								
Autres dépenses de programmes								
Administration centrale du SCT	216	20,3		,1	20,4	20,4	,3	20,1
Total – Dépenses prévues	801	98,5		,1	98,6	98,6	20,0	78,6

Résumé des crédits contenus dans la partie II du Budget des dépenses principal de 1997-1998

Crédit	Budget des dépenses principal, 1997-1998	Budget des dépenses principal, 1996-1997
	(en millions de dollars)	
Administration centrale du programme de la fonction publique		
1 Dépenses du programme	70,7	70,0
(S) Président du Conseil du Trésor - Salaire et allocation pour voiture		
(S) Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	7,9	7,0
Total	78,6	77,0
Rajustements ultérieurs ¹		1,6
Total du programme	78,6	78,6
Éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale		
5 Éventualités du gouvernement	450,0	450,0
10 Reprographie	1,9	1,4
15 Aide à la formation	10,0	10,0
Total	461,9	461,4
Rajustements ultérieurs ²		3,1
Total du programme	461,9	464,5
Cotisations de l'employeur aux régimes d'assurance		
20 Assurance de la fonction publique	740,7	693,9
(S) Loi sur la mise au point des pensions du service public	0,1	0,1
(S) Loi sur les régimes de retraite particuliers	200,0	200,0
Total du programme	940,8	894,0
Total du Secrétariat	1481,3	1437,1

- 1,6 million de dollars approuvés dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1996-1997 pour les initiatives de système partagé.
- 3,1 million de dollars approuvés dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1996-1997 pour un contrôleur des médias à l'échelle du gouvernement fédéral et autres exigences de contrôle des médias.

Présentation par article d'exécution

	Dépenses prévues 1996-1997 ¹	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
	(en millions de dollars)			
Personnel				
Traitements et salaires	48,4	46,3	43,7	43,8
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	7,0	7,9	7,5	7,4
Autres frais de personnel				
	55,4	54,2	51,2	51,2
Biens et services				
Transport et communications	1,8	1,6	1,6	1,5
Information	1,6	1,5	1,5	1,4
Services professionnels et spéciaux	14,8	26,7	15,8	14,7
Location	0,2	0,2	0,2	0,2
Achat de services de réparation et d'entretien	0,1	2,0	1,2	1,0
Services publics, fournitures et approvisionnements	0,7	0,7	0,7	0,7
Acquisition de machines et de matériel	0,4	8,0	4,1	0,3
Autres subventions et paiements	4,1	3,6	3,6	3,6
	23,7	44,3	28,7	23,4
Paiements de transfert	0,1	0,1		
Dépenses brutes	79,2	98,6	79,9	74,6
Recettes à valoir sur le crédit (Initiatives des systèmes partagés)	0,6	20,0	5,9	2,0
Dépenses (budgétaires) nettes prévues	78,6	78,6	74,0	72,6

•1. Nota : Y compris la somme de 1,6 million de dollars approuvée dans le budget supplémentaire de 1996-1997.

Annexe 5 – Liste des personnes-ressources

Renseignements généraux

Secrétariat du Conseil du Trésor
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-2400
Télécopieur : (613) 952-3658
Site Web du SCT : <http://www.tbs-sct.gc.ca>

Planification des ressources et gestion des dépenses

David Miller, secrétaire adjoint
Secteur de la gestion des dépenses
8^e étage, tour est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-2612
Télécopieur : (613) 952-1973
Courrier électronique :
Miller.David@tbs-sct.gc.ca

Fonction de contrôleur

Colin Potts
Sous-contrôleur général
10^e étage, tour est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7820
Télécopieur : (613) 952-0354
Courrier électronique : Potts.Colin@tbs-sct.gc.ca

Travaux d'infrastructure Canada

Paul Thibault, secrétaire adjoint
Secteur des opérations gouvernementales
Directeur exécutif intérimaire
Bureau de l'infrastructure
7^e étage, tour est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-0531
Télécopieur : (613) 957-0525
Courrier électronique :
Thibault.Paul@tbs-sct.gc.ca

Gestion des ressources humaines

J.C. Bouchard
Dirigeant principal des ressources humaines
4^e étage, tour ouest
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 952-3011
Télécopieur : (613) 954-1018
Courrier électronique :
Bouchard.Jean-Claude@tbs-sct.gc.ca

Gestion de l'information et technologies de l'information

Bernie Gorman
Dirigeant principal de l'information par intérim
9^e étage, tour ouest
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone: (613) 957-9645
Télécopieur : (613) 952-8536
Courrier électronique :
Gorman.Bernie@tbs-sct.gc.ca

Administration centrale du SCT

Joy Kane
Sous-ministre adjoint
Direction des services ministériels
5^e étage, tour est
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 952-7200
Télécopieur : (613) 954-6642
Courrier électronique : Kane.Joy@tbs-sct.gc.ca